

Vie municipale

Infos Pratiques :

Docteurs :

DECHEVIGNY
02.98.69.54.64
DESJOUIS
02.98.69.54.64

Pharmacie :

N.D de Kerellon
02.98.69.51.16

Masseur-

Kinésithérapeutes :

Bars - Bodennec
02.98.29.64.02
De la Rebière de Pouyade
02.98.69.52.40

Orthophonie

Marine Siohan
07.68.80.25.21

Ostéopathe :

Mme Bars 06.62.08.77.67

Sophro-analyste :

Mme Serandour
06.63.20.52.47

Cabinets infirmiers :

Louise LAGATHU
02.98.69.54.91
Boutier-Chapdeleine-Seit-
Le Henaff
02.98.69.51.82

Cabinet dentaire :

L'HIGUINEN-LESCOUR-
APPRIOUAL
02.98.69.55.06

Pédicure-Podologue D.E.

M. SOURCEAU
02.98.69.53.49

Sage-femme :

QUELEN Céline 07.89.25.38.28

Mairie : 02.98.69.51.11

Du lundi au vendredi :
8h30-12h00 et 13h30-17h00

Mission locale :

à la Maison des Services les
mardis, mercredis et jeudis de
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Tél. : 02.98.29.12.68

Médiathèque :

Mardi : 10 h à 12 h /16h à 18h30
Mercredi : 10h-12h/14h à 18h30
Vendredi : 10h-12h et 16h-18h30
Samedi : 10h-15h

Déchetterie communautaire de Ty Korn :

Le lundi 13h30 à 17h45
Du mardi au samedi : 8h45-11h45 et
13h30 -17h45
02.98.29.82.11

Accueil de jour : PLOUENAN

02.98.68.10.36 AS Domicile
**Maisons des Services
au Public (MSAP) :**
- St Pol de Léon 02.98.69.10.44
- Cléder 02.98.69.44.54

Extrait de l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2022
«arrêté préfectoral portant restriction temporaire
des usages du feu en prévention du risque
d'incendie»

Article 1er : brûlage à l'air libre, à l'exclusion des
feux déclenchés par le SDIS dans le cadre de la
lutte contre les incendies, **tout brûlage à l'air**
libre est interdit.

Par dérogation au point précédent,
Barbecues : pour les seuls propriétaires et ayants
droits, l'organisation d'un barbecue est autorisé
dans le strict respect des conditions suivantes :

- ▶ Ces feux sont allumés sous la responsabilité
des propriétaires et de leurs ayants
droits et doivent faire l'objet d'une surveil-
lance continue.
- ▶ En aucun cas une installation fixe ou mo-
bile pour barbecue ne peut-être installée
sous couvert d'arbres
- ▶ Il doit exister à proximité du foyer une
prise d'arrosage ou une réserve d'eau.
Après utilisation, le barbecue devra impé-
rativement être éteint par arrosage.

Article 2 : le présent arrêté s'applique à compter
de sa date de publication et jusqu'au 30 sep-
tembre 2022...

Arrêté à consulter en mairie

Recensement national obligatoire à 16 ans - Jeunes nés au mois d'août 2006

L'article L.113-1 « Tout français âgé de 16 ans est
tenu de se faire recenser ». A la date anniversaire de
ses 16 ans tout jeune français doit se faire recenser
à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité
et le livret de famille. La mairie remet une attestation
de recensement valable pour les concours ou
examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Centre du service national et de la jeunesse de
Brest

Adresse postale :

**BCRM - Centre du service national de Brest -
CC81 - 29240 Brest Cedex 9**

Tél. : 09 70 84 51 51

<http://www.defense.gouv.fr/jdc>

csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr

Le Centre du service national ne reçoit pas de public
Jours et heures d'accueil téléphonique : **du lundi au**
jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le
vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30



Changeons
notre regard
sur les aînés
Prisons les idées reçues !

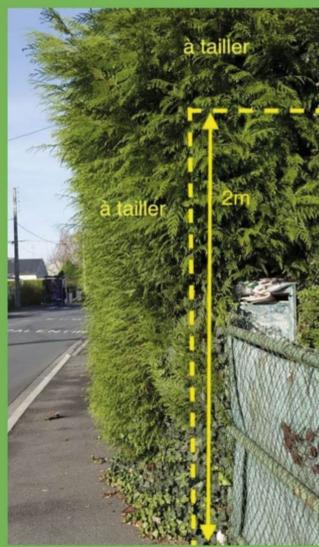


**Le repas des aînés (+70 ans) sera or-
ganisé par le CCAS de Plouénan au**
Cristal le jeudi 6 octobre.

Inscriptions en mairie à partir du 5
septembre

Une visite de l'établissement
**Ages&vie à Plouzévéde sera organi-
sée le vendredi 30 septembre à 14h00**
**suivi d'un goûter. Possibilité de s'ins-
crire en mairie pour le 10 septembre.**

Les haies doivent être
taillées à l'aplomb du
domaine public et leur
hauteur doit être limitée
à 2 mètres, voire moins
là où le dégagement
de la visibilité est
indispensable.



En bordure des voies
publiques, l'élagage
des arbres et des haies
incombe au propriétaire
(ou locataire), qui doit
veiller à ce que rien ne
dépasse de sa clôture
sur la rue.

Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !

Face à une recrudescence de chiens
errants, le maire rappelle que la diva-
gation des chiens est interdite sur la
voie publique conformément aux
textes de lois du Code civil Rural et
arrêté municipal en vigueur.
Chaque propriétaire a l'obligation de
maintenir son animal dans l'enceinte
de sa propriété par tout moyen adap-
té à sa disposition.

**Les chiens circulant sur la voie
publique même accompagnés
doivent être identifiables et tenus en laisse et muse-
lés le cas échéant.**

**Les propriétaires concernés par la divagation de leur
animal pourront être passibles de contraventions et
de poursuites conformément aux lois notamment en
cas de troubles.**



Transport des déchets verts

Lors du transport des déchets verts à la déchetterie de
Ty Korn à PLOUGOULM, afin d'éviter de retrouver ces
déchets sur les routes ou dans les propriétés privées, les
professionnels et les particuliers doivent sécuriser le
chargement par la pose de filets, bâches...

La plume numérique AGIR abcd

Des difficultés face aux formalités administratives ?
Les bénévoles AGIRabcd vous
aident à :

- Comprendre un courrier
- Rédiger une réponse
- Formuler une réclamation
- Compléter un imprimé

Pas à l'aise avec les outils informatiques ?

A votre demande, les bénévoles AGIRabcd se chargent
de compléter et envoyer des formulaires en ligne :

- ◆ Passeport, carte d'identité, permis de conduire
- ◆ Carte grise...

Désormais permanence en mairie
le 1er vendredi du mois de 9h30 à 11h30.
Prochaine permanence : 2 septembre

Mairie Etat Civil

Afin de de vous accueillir dans les meilleurs conditions, n'hési-
tez-pas à prendre rendez-vous pour déposer un dossier de
mariage, de pacs, ou de faire une reconnaissance. -
02.98.69.51.11

Elections

Les personnes n'ayant pas reçu les plis électoraux lors des
dernières élections sont invitées à venir le signaler en mairie.

Divers - Annonces



Photovoltaïque : un projet complexe à étudier préalablement

Produire de l'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques est un concept qui a de quoi séduire les particuliers : il permet d'utiliser une énergie disponible, non polluante et gratuite à l'usage.

Mais il s'agit d'un projet complexe qui mérite d'être attentivement étudié au préalable. Dans certaines zones classées, il sera tout simplement impossible à réaliser. Dans tous les cas, il convient d'étudier la faisabilité et la rentabilité du projet en fonction de plusieurs paramètres (surface, orientation et inclinaison de la toiture, besoins, options de valorisation de la production...).

Les particuliers qui le souhaitent peuvent se rapprocher des conseillers du réseau France renov' pour obtenir des conseils neutres et gratuits. Dans tous les cas, il convient de rester prudents face à des offres trop alléchantes et ne pas se précipiter dans la signature d'un devis.

Les différentes manières de valoriser un projet photovoltaïque

Dans le cas d'un projet photovoltaïque, plusieurs choix de valorisation de l'électricité produite s'offrent au particulier : vendre entièrement la production d'électricité, l'autoconsommer en revendant le surplus, ou l'autoconsommer entièrement.

Dans le cas de la revente totale, le particulier choisit d'injecter entièrement sa production d'électricité dans le réseau national. Celle-ci est rachetée à un prix fixe par un acheteur désigné par l'Etat (en général EDF). Pour la seconde option, l'électricité produite est consommée sur place, et s'il existe un surplus de production, il est vendu ou cédé à un fournisseur d'énergie. Il faut dans ce cas opter pour une configuration en injection du surplus.

Enfin, dans le cas d'une installation en autoconsommation totale, le producteur s'engage à ne rien injecter sur le réseau public. Il doit donc s'assurer de bien évaluer ses besoins en électricité pour définir la puissance de l'installation qui permettra de ne pas avoir de surplus.

A ce jour, la majeure partie des porteurs de projets s'orientent vers la vente totale de l'électricité produite, même si les incitations financières autrefois en vigueur ont disparu.

Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation thermique et économies d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org

Arnaque : attention à ces faux agents de la répression des fraudes !



La Dgccrf (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) est à nouveau victime d'une arnaque à l'usurpation d'identité. Elle appelle les consommateurs à la plus grande vigilance, à propos d'escrocs qui se font passer pour des agents de la répression des fraudes. Les arnaqueurs, qui avaient déjà agi de la sorte en septembre 2021, agissent toujours de la même manière. Ils contactent des particuliers par téléphone, en se présentant comme des agents de la Dgccrf, en réussissant à afficher un numéro qui est bien celui de la plateforme RéponseConso, c'est-à-dire le **numéro 0809 540 550**.

ATTENTION : le numéro de RéponseConso a été usurpé

Cette ligne téléphonique RéponseConso est un service non surtaxé à destination des consommateurs qui permet d'obtenir des réponses d'un agent de la Dgccrf à propos de questions relatives à des pratiques commerciales ou encore à la santé. Or, le numéro de RéponseConso a été usurpé et la Dgccrf va saisir le Procureur de la République pour ces faits d'usurpation d'identité et d'usurpation du numéro 0809 540 550.

Une arnaque bien rôdée : soyez vigilants

Cette arnaque consiste pour l'escroc à contacter téléphoniquement des personnes en se présentant comme un agent de la répression des fraudes ou du service RéponseConso. Le numéro d'appel apparaissant sur le téléphone est bien le 089 540 550. Le pseudo agent de la CCRF informe alors l'interlocuteur qu'une fraude est en cours sur son compte bancaire et lui propose donc de bloquer l'opération en l'incitant simultanément à consulter son compte. L'escroc en profite pour récupérer ses données personnelles comme les numéros de compte. Il prélève ensuite de l'argent sur le compte bancaire de la victime.

Conseils pratiques

La Dgccrf rappelle que son service, RéponseConso, n'appelle jamais une personne qui ne l'a pas sollicitée au préalable. Elle répète également qu'elle ne demandera jamais à un particulier de consulter son compte bancaire dans l'instant, ni de communiquer des codes par SMS ou encore son numéro de carte bancaire.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement - CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org

Extrait de l' ARRETE MUNICIPAL du 11 juillet 2022 limitant l'usage de l'eau

Les usages de l'eau provenant des réseaux publics d'alimentation et de distribution en eau potable sont strictement réservés aux besoins domestiques essentiels et aux usages à caractère économique, notamment industriels, artisanaux ou agricoles, sur la commune de PLOUENAN ils font l'objet des restrictions suivantes :

Sont notamment interdits :

► le lavage des véhicules et des bateaux de plaisance à l'exception :

○ des lavages effectués dans des stations professionnelles munies de dispositifs à haute pression et/ou équipées d'un dispositif de recyclage de l'eau,

○ des véhicules ayant une obligation réglementaire de lavage (véhicules sanitaires ou alimentaires),

○ des véhicules ayant une obligation technique (bétonnière), des véhicules des organismes (*publics*) liés à la sécurité publique ;

- l'arrosage
- des pelouses, espaces verts, jardins et terrains de loisirs
- l'arrosage des potagers (*le jour de 8 heures à 20 heures*) ;
- l'arrosage des terrains de sport
- l'arrosage des terrains de golf (*le jour de 8 heures à 20 heures*)

- le remplissage des plans d'eau privés à usage personnel ;
- le remplissage des piscines privées des particuliers ;
- le lavage des habitations (terrasses, murs, escaliers, toitures) à l'exception de ceux effectués par des professionnels à l'aide de dispositif à haute pression ;
- le lavage des voiries à l'exception des nécessités sanitaires (nettoyage à l'issue des marchés) (*et des balayuses automatiques*).
- le fonctionnement des douches de plage
- le fonctionnement de fontaines publiques d'agrément ne disposant pas de circuit fermé

11ème FOIRE A TOUT

Le comité de Jumelage PLOUENAN/PLAINFAING (88) organise sa 11ème foire à tout, à la salle le cristal le dimanche 9 octobre .

8 euros la table de 2,40 m, 1,50 € emplacement d'un portant, 1,50 € l'entrée (gratuit moins de 12 ans).

Buvette et petit restauration sur place - crêpes etc...

Renseignements et inscriptions au 06.88.46.93.13

Gym adultes

Reprise des cours de gym au sol

Inscriptions pour l'année 2022/2023 : le vendredi 2 septembre à l'Espace de 17h à 19h lors du forum des associations et le lundi 5 septembre de 17h à 18h30 au Cristal.

Tarif de la carte pour l'année 2022/2023 : 85 € (pour 2 cours de gym par semaine). Certificat obligatoire pour toutes les adhérentes. Vous pouvez le demander dès à présent, il sera valable en septembre (2 séances gratuites).

Le 6 septembre : reprise des cours de gym

Le 7 octobre : assemblée générale du club au Cristal à 18H00. Si vous souhaitez rejoindre les membres du bureau, vous êtes les bienvenues.

Pour tous renseignements s'adresser à Mithé Barbier au 06.70.55.85.37 ou à Josiane CAZUC au 06.63.05.79.61

PRESENCE ECOUTE PAYS DE MORLAIX

Vous vous intéressez aux autres ?

Vous avez du temps libre ?

Contactez nous !

Nous intervenons bénévolement, en hôpital, en clinique, à Perharidy et en EHPAD (Belizal, Plougonven, Plougourvest, Landivisiau, St Pol de Léon, Roscoff...), auprès des personnes gravement malades, en fin de vie dans le grand âge. Rejoignez-nous et nous vous aiderons dans cette démarche d'écoute en vous offrant une formation et en vous apportant le soutien de notre équipe dans cet engagement laïc et citoyen.

ASP Présence Ecoute Pays de Morlaix

Mail : presence.ecoute@laposte.net - 06.41.99.02.97



EIRL ROUDAUT.
BAR- TABACS-JEUX-PETITE
RESTAURATION.
31 RUE DU COLONEL DE
SOYER.
29420 PLOUENAN.

HEURES D'OUVERTURES :

7 jours sur 7.

De lundi à jeudi : 6h30 – 20h00.

Vendredi : 6h30 – 23h00.

Samedi : 8h00 – 22h00.

Dimanche et jours fériés : 8h00 - 16h00.

Vous serez accueillis par Jean- Baptiste, Audrey, Ambre et David. Nos services sont :

- ▶ Bar avec terrasse extérieure sécurisée.
- ▶ Tabacs, Articles fumeurs. Article de vapotage.
- ▶ FDJ, PMU, fléchettes, molkie et jeux de palets breton.
- ▶ Petites restaurations : Tacos, Panini,

Croque-monsieur (chaud à toutes heures), Glaces, Smoothies, saucissons secs, tartinade...

- ▶ Boissons froides ou chaudes à emporter.
- ▶ Timbres postes et timbres fiscaux (Carte d'Identité, Passeport, Permis de conduire...)
- ▶ Paiement de proximité : amandes et toutes factures ayant un QR code.
- ▶ Carte Nickel : Dépôt d'espèces, retrait d'espèces, paiement.
- ▶ Cartes téléphoniques, recharges téléphoniques et téléphone prépayé.
- ▶ Presse locale.
- ▶ Billet pour les concerts.
- ▶ Retransmission des événements sportifs.
- ▶ Barbecue à gaz à disposition en terrasse. Le principe : vous venez avec vos grillades et vous disposez du barbecue après une information sécuritaire. Des frites peuvent être mises à votre disposition.
- ▶ Les services de la poste ne seront plus disponible à partir du premier septembre. (Ty Commerce)

La consommation d'alcool, de jeux (mises et gains) est strictement interdite aux mineurs de – de 18 ans, même accompagnés d'un adulte.

DON DU SANG

Salle Michel Colomb
SAINT POL DE LEON

19 et 20 octobre

(mardi et mercredi) 20 et 21 décembre

"La chorale A TOUT BOUT D'CHANTS de Mespaul reprend ses répétitions LE MARDI 06 SEPTEMBRE prochain de 18h30 à 20h sous la direction de son chef de chœur Florian DESBANS.

Elles auront lieu, chaque mardi, à la salle multifonctions de Mespaul, sauf pendant les vacances scolaires.

Nous recherchons surtout des sopranes, des ténors et des basses. Aucune compétence particulière n'est demandée, juste l'envie de chanter.

Venez nous rencontrer ! Tél. 02.98.69.53.20

MISSION LOCALE-Jeunes 16-25 ans

Une permanence de la Mission Locale sur la commune

RDV au 02.98.15.15.50

La Mission Locale sera présente sur Plouénan à la mairie les 1er et 3ème jeudis après-midi de chaque mois, de 14h à 17h. Ces permanences seront assurées par Mme COLIN.

Prochaines permanences :
1er et 15 septembre

La Pieuvre Toquée

Est présente tous les dimanches matin de 9h à 12h45 sur le parking de la boulangerie « Le Comptoir des Pains ».

Nous proposons des produits frais, faits maison à base de poissons venant des criées et piscicultures du Finistère et des Côtes-d'Armor.

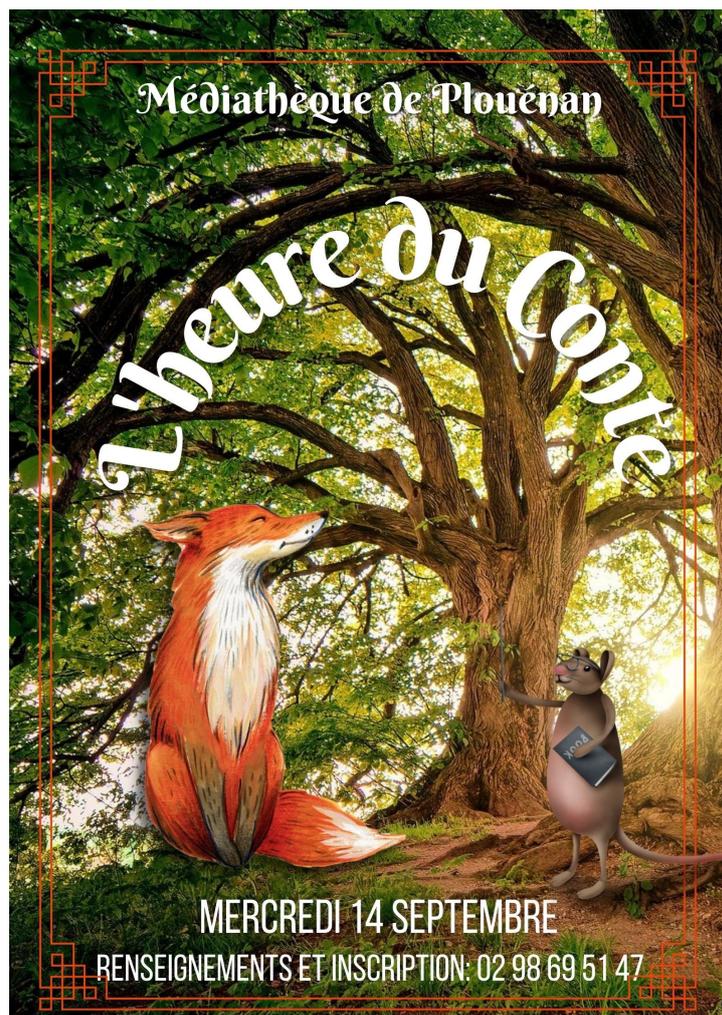
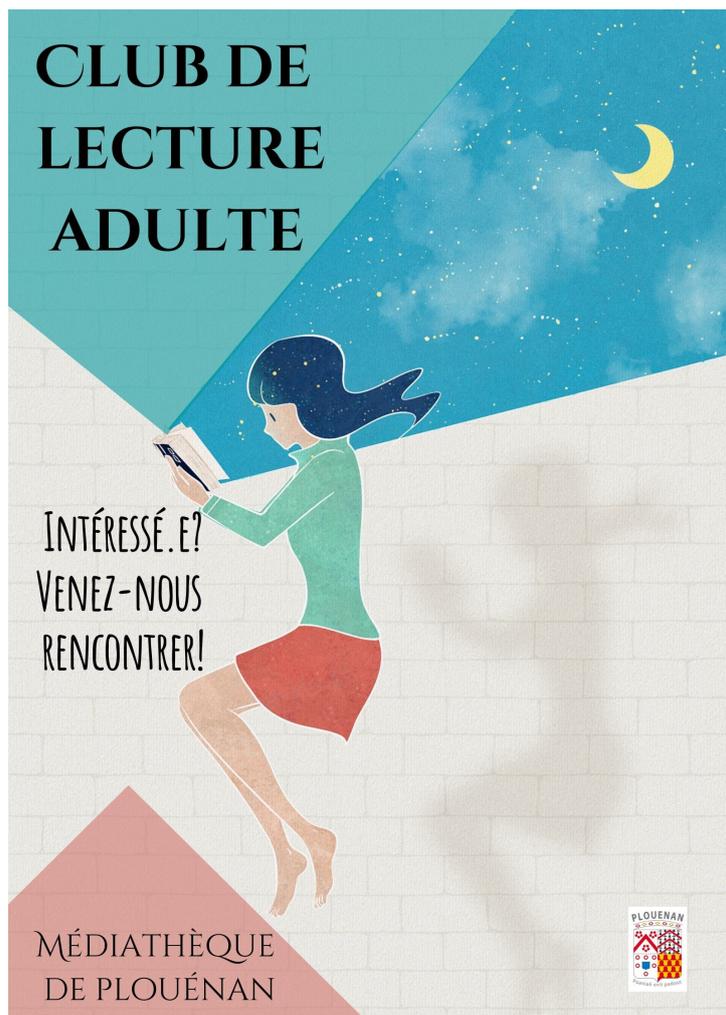
Venez tester et déguster nos rillettes de truite, thon et saumon, ainsi que nos poissons fumés maison. Nous proposons également chaque semaine une variété de produits préparés qui sauront réveiller vos papilles

Adrien SALAÛN, directeur de La Pieuvre Toquée.

Nos coordonnées : 06.81.23.36.30
Suivez-nous sur Instagram : [lapieuvretoquee](https://www.instagram.com/lapieuvretoquee)



Médiathèque



La médiathèque retrouve ses horaires habituels en septembre. Toute l'équipe de la médiathèque vous attend le mardi de 10h-12h/16h-18h30, le mercredi de 10h-12h/14h-18h30, le vendredi de 10h-12h à 16h-18h30 et le samedi de 10h à 15h.

La lecture grande cause nationale 2022

Le président de la république a retenu la lecture comme grande cause nationale en 2022.

À travers son action tout au long de l'année, l'équipe de la médiathèque espère vous convaincre que la lecture apprend, informe, transmet, oriente, invite à l'imaginaire, permet l'esprit critique, bouscule, interroge, se partage...

Parce que l'accès à la lecture est un droit fondamental pour tous, la médiathèque reçoit **Jean-René Mahé, élu breton de l'année en 2019** pour son combat contre l'illettrisme dans le cadre des Journées Nationales d'action contre l'illettrisme.

Ancien illettré, fondateur de l'association Addeski et auteur d'un livre-témoignage, il viendra raconter son parcours à la médiathèque le samedi 17 septembre à 11 h et dédicacer son livre.

À partir de septembre, l'Heure du conte revient chaque deuxième mercredi du mois à partir de 10h pour les enfants à partir de 4 ans.

La médiathèque est heureuse de vous annoncer qu'elle va lancer un club de lecteur. Envie de partager votre dernier coup de cœur, de pourfendre un mauvais roman ? Venez nous rencontrer afin que nous trouvions une date qui convienne à chacun.e...

Prochaine parution :
octobre 2022

les articles seront à déposer avant le 15 septembre 2022